



Chambre
française
de l'Économie
Sociale
et Solidaire

RAPPORT D'ACTIVITE 2016

ASSEMBLEE GENERALE - 7 JUIN 2017

LE MOT DU PRESIDENT



Roger BELOT

Chers Adhérents,

Voici le rapport d'activité de la deuxième année d'existence de la Chambre française de l'économie sociale et solidaire, ESS France.

Une année contrastée pour ESS France mais toujours riche en activités, comme en témoignent les pages ci-après.

Nous avons eu de grandes satisfactions avec les travaux menés en interne au sein de nos commissions et groupes de travail (Guide des bonnes pratiques, Stratégie de développement de l'ESS, Financement des entreprises de l'ESS) qui ont abouti à des rapports, études, notes ou contributions tout à fait significatifs.

Que toutes celles et tous ceux qui y ont activement participé en soient chaleureusement remerciés. Dans ces travaux nous avons été soutenu par deux partenaires, PwC d'une part et Eurogroup Consulting d'autre part, dans le total respect de notre liberté d'expression. Merci à eux pour cet engagement à nos côtés.

Nous avons pleinement rempli notre mission de représentation auprès des pouvoirs publics français et européens, notamment par notre participation active aux travaux du Conseil supérieur de l'ESS et de ses commissions.

Toutefois nous regrettons que nos rapports avec les autorités françaises aient trop reposé sur des incompréhensions et difficultés exposées dans ce rapport.

Mais le plus important pour moi est que, dans toute cette période et à travers tous ces épisodes, ESS France a bénéficié de la confiance et du soutien résolu de ses adhérents qui l'ont confirmée dans ses missions et ses actions. Je les en remercie profondément.

A l'heure où j'écris ces lignes, de nouveaux vents soufflent sur notre pays, nous projetant vers l'avenir. Plus que jamais, faisons de l'ESS le laboratoire de l'économie et de la société de demain.

1 - ORGANISER LE DIALOGUE ENTRE LES MEMBRES

Les AG de juin et décembre 2016

L'AG du 8 juin 2016 a approuvé à l'unanimité le rapport d'activité 2015, les comptes 2015 et l'affectation du résultat positif de 52 389 €. L'AG ratifie la composition du conseil d'administration, avec la confirmation ou la désignation de : Dominique LETOURNEAU (titulaire) et Catherine LE GAC (suppléante) pour le CFF, Marie-Martine LIPS et Eric FORTI (titulaires) et Monique LEMARCHAND et Florent DUCLOS (suppléants) pour le CNCRESS, Patrick LENANCKER (titulaire) et Olivier MUGNIER (suppléant) pour Coop FR, Nadia BELLAOUI (titulaire) et Frédérique PFRUNDER (suppléante) pour le Mouvement associatif, Christophe ITIER et Caroline NEYRON (titulaires) et Jonathan JEREMIASZ (suppléant) pour le MOUVES.

L'AG a entendu l'intervention d'Odile KIRCHNER, Déléguée à l'ESS, représentant Mme PINVILLE, Secrétaire d'Etat en charge de l'ESS. Mme KIRCHNER a indiqué les orientations de Mme PINVILLE vis-à-vis de l'ESS en général et d'ESS France en particulier. Le rôle de représentation internationale de l'ESS française est contesté à ESS France. Une subvention exceptionnelle de 12 500 € pour chaque organisation membre du bureau d'ESS France est annoncée pour encourager des actions de promotion auprès du grand public. Un tour de table des adhérents d'ESS France permet à ceux-ci de confirmer leurs attentes en matière de représentation internationale, et tout particulièrement au niveau des institutions européennes, vis-à-vis d'ESS France. Ils réservent leurs réponses sur cette subvention exceptionnelle octroyée mais non demandée.

Une AG extraordinaire s'est tenue le 7 décembre 2016, conformément aux dispositions de l'article 17 des statuts d'ESS France, pour tenir compte de la disparition du GEMA, membre fondateur d'ESS France, et la création de l'Association des Assureurs Mutualistes qui se substitue à lui dans les statuts d'ESS France, aux articles 5 et 9. Cette modification est votée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Une AG ordinaire a eu lieu le 7 décembre 2016, à la suite de l'AGE, et a été entièrement consacrée aux revendications qu'ESS France devait mettre en avant, au nom de ses membres, à l'occasion de l'élection présidentielle de 2017.

Les travaux du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration s'est réuni 6 fois en 2016. Il comporte 22 titulaires et 17 suppléants. Parmi les 22 titulaires, il y a 6 femmes (27%) et 16 hommes (73%). Parmi les 17 suppléants, il y a 9 femmes (53%) et 8 hommes (47%). L'article 9 des statuts d'ESS France prévoit que *six ans, au plus tard, après la désignation du premier conseil, sa composition respectera une proportion minimale de 40% des sièges pour les personnes de chaque sexe.* Le premier CA ratifié par l'AG date de juin 2015.

Le Conseil a approuvé le programme de travail d'ESS France pour les années 2016 et 2017, suivi les travaux du Conseil supérieur de l'ESS tout au long de l'année, approuvé la contribution d'ESS France à l'élaboration du guide des bonnes pratiques, discuté du rapport de la commission sur le développement de l'ESS, approuvé les comptes 2015, élu le bureau d'ESS France, approuvé le rapport de la commission sur le financement des entreprises de l'ESS, approuvé le plan d'action d'ESS France pour l'élection présidentielle 2017, décidé de la modification des statuts d'ESS France votée lors de l'AGE du 8 juin 2016, discuté de l'utilisation des subventions exceptionnelles accordées aux organisations membres du bureau d'ESS France. Il a adopté le document sur la lutte contre les stéréotypes de genre dans les publications professionnelles. Il a suivi les travaux de Social Economy Europe.

Les travaux du Bureau

Le bureau s'est réuni 7 fois en 2016. Sur 11 membres, il comporte 3 femmes (27%) et 8 hommes (73%).

Il a préparé les priorités de travail pour 2016 et 2017, approuvées ensuite par le CA, validé la version finale de la contribution au guide des bonnes pratiques, suivi les travaux des commissions « Stratégie de développement » et « Financement des entreprises de l'ESS », suivi les relations avec la DIESS, notamment sur la question de la subvention 2016, suivi les travaux de SEE et en Méditerranée, discuté de l'utilisation des subventions exceptionnelles octroyées par la DIESS, suivi le plan d'action pour l'élection présidentielle de 2017, modulé les cotisations pour le MES et le MOUVES à leur demande, approuvé les désignations d'Emmanuel SOULIAS (Enercoop) et Alice SOREL (Fondation MACIF) pour représenter ESS France au sein du Conseil national de la transition écologique, préparé le budget 2017, suivi les travaux du groupe de travail « Promotion de l'ESS », désigné les représentants d'ESS France au sein du groupe de travail dit « Article 17 ».

Le séminaire de consensus du 5 décembre 2016

Ce séminaire a été organisé pour vérifier le consensus au sein d'ESS France sur le rapport produit par la commission « Financement des entreprises de l'ESS », son analyse de l'existant et ses 97 propositions pour améliorer la situation. Ont été invités à y participer : les membres du CA d'ESS France, les membres de la commission, les personnes auditionnées par la commission appartenant à l'ESS et des personnes qualifiées. Une quarantaine de personnes y ont participé. Le projet de rapport a été discuté chapitre par chapitre. Les débats ont permis de valider l'essentiel du contenu et de l'enrichir de nombreuses propositions. Ce séminaire s'est tenu dans les locaux du Crédit Coopératif à Nanterre.

Les interventions spécifiques des adhérents lors des CA et Bureaux

Au Bureau du 2 mars 2016, Hugues VIDOR, président de l'UDES a présenté les dossiers sur lesquels travaille son organisation et les relations entretenues avec les milieux patronaux. Au CA du 7 avril 2016, le secrétaire général du GEMA a présenté les évolutions de la représentation des assureurs en France : création d'une fédération regroupant toutes les composantes (mutualistes, capitalistes et bancassurance), suppression du GEMA et création d'une association regroupant toutes les composantes mutualistes de l'assurance (GEMA, ROAM et FFSAM). CA du 5 octobre 2016, présentation de l'actualité du CNCRESS, après la réforme des statuts et la reconfiguration des régions.

Les rencontres du délégué général avec les adhérents.

Tout au long de l'année 2016, Emmanuel VERNY a rencontré ses homologues des membres d'ESS France : Caroline NEYRON (MOUVES), Arnaud CHNEIWEISS (GEMA), avec le président Roger BELOT, rencontre avec Roland BERTHILIER, président, et Juliette PERCHEPIED, délégué générale de L'ESPER, rencontre avec Florent DUCLOS, directeur du CNCRESS, avec Anne MOUNOLOU et Cornélia FEDERKEIL, secrétaire générale et SG adjointe de l'AAM, avec Sophie DES MAZERY, directrice de Finansol, avec Caroline NAETT de Coop FR .

Les discussions avec des fédérations d'insertion par l'activité économique en vue de la représentation de ce secteur au sein d'ESS France.

Lors de sa réunion du 7 mai 2015, le bureau d'ESS France a déterminé une stratégie en matière d'élargissement maîtrisé des membres d'ESS France. L'un des secteurs retenus dans cette approche était l'Insertion par l'Activité Economique (IAE). Au cours de l'année 2016, des contacts ont eu lieu d'une part avec Olivier DUPUIS, secrétaire général de la Fédération des entreprises d'insertion, et d'autre part, avec Florent GUEGUEN, directeur général de la FNARS, deux organisations particulièrement représentatives dans ce secteur qui compte pas moins de 11 réseaux nationaux.

2-LE SUIVI DE LA LOI ESS

Plusieurs textes ont été pris en application de la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'ESS (dite « Loi ESS ») pendant l'année 2016 :

- La publication au Journal Officiel du 8 avril 2016 de l'ordonnance n°2016-415 du 7 avril 2016 relative à l'ESS dans le département de Mayotte. Cette ordonnance était prévue à l'article 96 de la loi ESS. Elle concerne essentiellement l'adaptation de l'agrément ESUS à la situation locale de Mayotte ainsi que des dispositions sur les coopératives d'activité et d'emploi.
- La publication au JO du 26 novembre 2016 du décret n° 2016-1593 du 24 novembre 2016 pris pour l'application des dispositions du IV de l'article 3 de la loi ESS. Il s'agit de l'article concernant le guide des bonnes pratiques. Le IV de cet article prévoit qu'un décret fixera

les modalités de calculs des effectifs autres que salariés présents dans l'entreprise. En effet, le délai d'application du guide est d'un an pour les entreprises d'au moins 250 salariés et de 2 ans pour les autres. En fait, la notion d'effectifs autres que salariés n'existe pas dans le code du travail. Ce décret a été jugé parfaitement inutile voire dangereux par beaucoup de membres du CSESS. Son intérêt disparaîtra en juin 2017. Il ne prévoit, par ailleurs, aucune sanction.

- L'adoption par le CSESS du 14 juin 2016 du guide définissant les conditions d'amélioration continue des bonnes pratiques des entreprises de l'ESS (dit « guide des bonnes pratiques ») prévu à l'article 3 de la loi ESS.

Les travaux menés au sein d'ESS France

Stratégie de développement : la commission et l'étude Eurogroup Consulting

Les travaux de la commission Stratégie de développement de l'ESS

Cette commission a été créée par le CA d'ESS France en avril 2015 et placée sous la présidence de Philippe DA COSTA. Sa composition figure en annexe du présent rapport d'activité. Elle s'est réunie 4 fois en 2015 (voir Rapport d'activité 2015) et 4 fois en 2016. Elle a procédé à l'audition d'Alain CAILLE, sociologue et économiste, un des promoteurs du « Manifeste Convivialiste ». Plusieurs concepts proposés ont été pris en compte dans les travaux de la commission, notamment celui de concurrence non destructrice. Pour rédiger le rapport de la commission, ESS France a fait appel à un partenariat avec *Alternatives économiques* qui a confié le travail de rédaction à un journaliste, Philippe CHIBANI-JACQUOT. Son rapport a été présenté et largement discuté au sein de la commission, au bureau et au CA d'ESS France, en vue d'une adoption par l'AG de juin 2016. Ce processus a été stoppé à la demande de Coop FR qui contestait plusieurs passages du rapport. Le bureau a décidé alors de confier à Philippe DA COSTA la responsabilité de faire produire une note de synthèse prenant en compte ces observations. Une première tentative pendant l'été 2016 n'a pas été conclusive. Une seconde, fin décembre 2016, a permis d'organiser un séminaire de consensus en janvier 2017 et d'aboutir à une note adoptée à l'unanimité par le CA de février 2017.

Cette note rappelle d'abord le contexte de transformations continues et accélérées dans lequel nous vivons. Elle en souligne les risques pour l'ESS (concurrence accrue, perte d'influence, incertitudes, banalisation). L'approche stratégique proposée commence par une réaffirmation du sens (citoyenneté économique, démocratie, refus d'une économie prédatrice, ouverture sur le monde, primauté du projet collectif, ...). L'option fondamentale retenue, pour augmenter le poids économique de l'ESS, est la coopération, qui va de la concurrence non-destructrice à la constitution de communautés d'action et de pôles de coopération, la recherche de synergies aux échelles locales, nationales, européennes et internationales. Ces réflexions doivent être déclinées par filières. Enfin, la note de synthèse identifie 5 leviers de développement :

- ↪ Promouvoir les logiques et les processus de coopération entre les entreprises de l'ESS par filière d'activité et traiter à ce niveau-là les questions de modèles économiques
- ↪ Rechercher des approches, solutions et projets partagés sur des enjeux stratégiques transversaux. La note en indique deux : la révolution numérique et la transition écologique
- ↪ Développer les capacités de financement des entreprises de l'ESS
- ↪ Favoriser les innovations sociales, technologiques, écologiques, organisationnelles, démocratiques et développer la culture de l'évaluation en trouvant les bons indicateurs qui rendent compte des spécificités de l'ESS.
- ↪ Renforcer l'ancrage territorial, vécu comme une ouverture et non un repli sur soi.

L'étude réalisée par Eurogroup Consulting

Dans le cadre d'un mécénat de compétence, suggéré par Philippe DA COSTA, le cabinet de consulting Eurogroup Consulting a réalisé une enquête sur les perspectives économiques de l'ESS à l'horizon de 3 ans.

21 secteurs d'activité dans lesquels l'ESS est présente ont été sollicités, par le biais de fédérations professionnelles reconnues et leader. Nous avons obtenu 12 entretiens qui ont été menés par les consultants d'Eurogroup Consulting. Ces entretiens ont eu lieu courant 2016 et l'étude a été publiée officiellement en mars 2017.

Nous tenons à remercier vivement les personnes qui ont accepté de consacrer du temps :

- Benoît MENARD (UNIOPSS) : Action sociale et médico-sociale
- Roland BERTHILIER (FNMF) : santé et protection sociale
- François SOULAGE (Collectif Alerte) : Lutte contre la pauvreté
- Nicole STREIGNART (UNA) : Aide, soins et services à domicile
- Florent GUEGUEN (FNARS) : Insertion par l'activité économique
- Denis VERDIER (Coop de France) : Agriculture
- Gérard CASSISI (CGSCOP) : Industrie
- Jean-Louis BANCEL (AIBC) : Banques
- Arnaud CHNEIWEISS (GEMA) : Assurances
- Anne-Charlotte DONSE (France Groupements) : Transports
- Sylvain CRAPEZ (UNAT) : Vacances, loisirs et activités socio-éducatives
- Nathalie JAMMES (Fédération des Scop de communication) : Communication

Cette étude a permis de dégager un certain nombre de résultats :

- ↪ Malgré des vents contraires dans certains secteurs (action sociale, santé), l'ESS y a un réel potentiel de progression
- ↪ Pour chacun de ces 12 secteurs, l'étude identifie les enjeux, la pertinence de l'ESS par rapport à ces enjeux
- ↪ Les vents contraires sont : la démutualisation accélérée par la montée de la consommation individualisée, l'exigence de prix bas, la baisse des ressources publiques,

les difficultés de rapprochement entre acteurs économiques de l'ESS, la difficulté à valoriser

- ↔ Les points d'appui sont : la structuration autour des territoires, la responsabilité sociale et environnementale, la capacité d'intégration des parties prenantes

En conclusion, les facteurs identifiés comme des accélérateurs du développement de l'ESS sont :

- ↔ L'ancrage dans les territoires
- ↔ Les capacités d'innovation sociale et sociétale
- ↔ L'image, les valeurs qu'elle véhicule
- ↔ La gouvernance
- ↔ Les compétences et savoir-faire des personnels
- ↔ Le modèle de fonctionnement autour des clients et sociétaires
- ↔ La gestion des risques

Par contre les freins au développement sont :

- ↔ La capacité à se financer
- ↔ L'évolution des politiques publiques
- ↔ Le niveau de rentabilité

Pour la conduite et la réalisation de cette étude nous remercions très chaleureusement Etienne FIESSINGER (Associé), Sébastien MARINOT (Directeur) et Grégoire CHAMPETIER de RIBES (Consultant) d'Eurogroup Consulting.

Financement des entreprises de l'ESS

Cette commission a tenu sa première réunion le 14 octobre 2015. Elle s'est réunie 5 fois en 2016. Sa composition figure en annexe du présent rapport d'activité. Elle a procédé à de nombreuses auditions et mené des travaux complémentaires sous forme d'entretiens. Un projet de rapport, rédigé par son président, Frédéric TIBERGHIEU, a été deux fois longuement discuté en commission, avant d'être examiné lors d'un séminaire de consensus le 5 décembre 2016 (voir plus haut).

Les missions de la commission ont été précisées par le bureau d'ESS France en janvier 2016 : *définir un écosystème financier de l'ESS qui soit opérationnel et accessible à tous les projets, y compris les petits projets portés par des TPE et établir un diagnostic de l'accès aux financements, en particulier ceux de Bpifrance, conformément à la mission confiée à ESS France, conjointement avec les CRESS et le CSESS, par l'article 17 de la loi ESS.*

Les personnes auditionnées par la commission :

- Samuel CLAUSE (BEI) et Silvia MANCA (FEI)
- Gérard LESEUL et Philippe BAILLY (Crédit Mutuel)
- Christophe DESCOS et Philippe ROLLAND (Banque Populaire)

- Pascal TRIDEAU (ESFIN IDES)
- Jean-Philippe DIGUET (FNMF)
- Sylvain CRAPEZ (UNAT)
- Christophe des ROSEAUX (CDC)
- Christophe BAUD-BERTHIER (Banque de France)
- Raymond de PASTOR (Médiation du Crédit)
- Thierry LETHUILLIER (Bpifrance)
- Denis DEMENTHON (France Active)

Les personnes interviewées : Emmanuel LANDAIS (ADIE), Bernadette SOZET (Initiative France), Jean-Michel LECUYER (Comptoir de l'Innovation), Erwan BOUMARD (Enercoop), Olivier de GUERRE (Phi Trust), Patrick Doutreligne (Uniopss), Yves-Jean DUPUIS (FEHAP), Olivier DUPUIS (Fédération des entreprises d'insertion), Frédérique PFRUNDER (Le Mouvement associatif), Louis GALLOIS (FNARS), Jean-Claude DETILLEUX (Crédit Coopératif), Thierry PERRIN (CGSCOP), Allan DUGE (COORACE).

ESS France remercie chaleureusement toutes ces personnes, auditionnées ou interviewées, pour la qualité de leurs contributions et pour leur disponibilité.

Ce rapport a été publié par ESS France en mars 2017. Il compte 219 pages et comporte 97 propositions s'adressant à l'Etat et aux collectivités publiques, aux fédérations et réseaux de l'ESS, à ESS France, aux financeurs de l'ESS, aux actionnaires de Bpifrance et à la Caisse des dépôts.

Ce rapport prend aussi en compte la mission confiée par l'article 17 de la loi ESS au CSESS, à ESS France et aux CRESS *de suivi de l'accès au financement des entreprises de l'ESS, en lien avec la BPI*.

Ce rapport constate que, même en période d'abondance de crédit et de taux bas, il subsiste des difficultés d'accès au financement, selon les secteurs d'activité, les statuts, la taille de l'entreprise, son stade de développement et la nature du besoin de financement.

Le rapport prend acte que plusieurs améliorations ont été apportées récemment : Bpifrance, fonds nouveaux, nouveaux investisseurs, aux côtés d'acteurs plus anciens. L'offre s'est élargie, notamment suite à la loi du 31 juillet 2014, avec les certificats mutualistes ou l'amélioration des titres associatifs, par exemple.

Mais, malgré ces améliorations, il reste des lacunes à combler. En voici quelques exemples :

- ↳ La tarification publique ne permet pas toujours de couvrir les coûts et de dégager des marges de manœuvre financière pour investir
- ↳ Beaucoup de subventions restent décidées et versées tardivement dans l'année, occasionnant de sérieuses difficultés de trésorerie
- ↳ Le manque de visibilité sur les concours publics freine également l'accès au crédit bancaire pour financer le fonds de roulement

- Il subsiste des difficultés d'accès au crédit bancaire d'investissement pour les entreprises de l'ESS qui ont peu de fonds propres
- Le financement de l'innovation sociale reste problématique pour les PME de l'ESS
- Les garanties publiques sur les prêts et investissements des banques ont été dégradées par Bpifrance
- Le niveau des fonds propres reste insuffisant, au moment du démarrage de l'entreprise et à celui d'un changement d'échelle.

Le rapport constate également que nombre des ingrédients nécessaires à la constitution d'un écosystème favorable au financement de l'ESS existent déjà. Mais pour que cet écosystème fonctionne mieux, la commission a identifié des axes de progrès :

- Travailler en amont sur l'évolution des modèles économiques des différentes familles et des différents secteurs de l'ESS
- Mieux connaître les entreprises appartenant à l'ESS
- Développer une culture des fonds propres et de l'endettement parmi les dirigeants de l'ESS
- Mieux financer l'innovation, sociale surtout
- Organiser et financer l'accompagnement des créateurs et développeurs d'entreprise et l'ingénierie de projet, et mieux communiquer sur les outils de financement accessibles
- Améliorer les dispositifs de garantie et de contre-garantie
- Mieux coordonner et structurer les financeurs en région
- Etendre aux entreprises de l'ESS les dispositifs dont bénéficient les autres entreprises
- Pérenniser le financement public des acteurs de l'ESS
- Lever davantage de fonds en faveur des entreprises de l'ESS
- Conforter les imbrications entre familles ou systèmes

Le guide des bonnes pratiques

En juillet 2015, le bureau d'ESS France a décidé de faire appel à un prestataire extérieur pour nous aider à produire une contribution significative à l'élaboration du *guide définissant les conditions d'amélioration continue des bonnes pratiques des entreprises de l'ESS*, prévu à l'article 3 de la loi ESS.

Après appel d'offre, c'est le cabinet Ethifinance qui a été choisi. Un comité de pilotage a été constitué et s'est réuni 5 fois, de mi-décembre 2015 à fin mars 2016. Sa composition figure en annexe du présent rapport d'activité.

Ethifinance a procédé par une revue de la littérature sur les sujets afférents au contenu du guide et a interrogé les différentes composantes d'ESS France sur leur conception de ce guide et sur leurs spécificités devant nécessairement être prises en compte.

Pour chacun des six thèmes définis par la loi, ont été définis les enjeux, des domaines d'action, avec des traductions opérationnelles, des questions à se poser, des exemples de bonnes pratiques déjà existantes, des propositions d'indicateurs et des références législatives, réglementaires et bibliographiques pour aller plus loin dans la réflexion. Soit un document de 64 pages, consultable sur le site www.ess-france.org.

Ce travail a reçu la validation finale du Bureau d'ESS France le 8 mars 2016 et a été présenté à la commission Guide du CSESS le 1^{er} avril 2016, qui a pu ensuite mener ses propres travaux et faire adopter une première version du guide au CSESS du 14 juin 2016, dans le délai prescrit par la loi ESS.

Nous remercions tout particulièrement PwC pour son soutien constant et amical, et nos remerciements très chaleureux vont vers Yves NICOLAS (Associé) et Frédéric TROUILLARD-MIGEN (Partner) qui nous ont accompagnés avec une bienveillante attention.

Les biens confisqués

En 2015, les deux tentatives d'introduire dans la loi ESS puis dans la loi Macron une disposition en faveur de la réutilisation sociale des biens confisqués (voir Rapport d'activité 2015) avaient échoué. Une réunion s'est tenue avec Libera, l'organisation de la société civile italienne à l'origine de la loi italienne, le 11 février 2016. Malheureusement les forces limitées d'ESS France n'ont pas permis de passer à une phase de coopération opérationnelle.

Par contre, Marcel HIPSZMAN a continué inlassablement un travail de conviction auprès des parlementaires. Après un troisième échec avec le projet de loi sur la lutte contre le crime organisé, ce travail a débouché sur la présentation d'un amendement, à l'Assemblée Nationale, présenté par Jean-René MARSAC, au projet de loi Egalité et Citoyenneté. C'est ainsi que le texte voté en dernière lecture, le 22 décembre 2016, contenait un article 45 ainsi libellé :

Le 1° de l'article 706-160 du code de procédure pénal est complété par trois phrases ainsi rédigées : Dans ce cadre, l'agence peut mettre à disposition, au bénéfice d'associations reconnues d'intérêt général ou d'entreprises solidaires d'utilité sociale agréées, à titre gratuit, à des fins d'intérêt public ou pour des finalités sociales, un bien immobilier dont la propriété a été transférée à l'Etat. Une convention précise les modalités de cette mise à disposition. Elle détermine notamment les obligations incombant à l'utilisateur en ce qui concerne l'entretien ou l'aménagement de l'immeuble.

Malheureusement dans sa décision n°2016-745 DC du 26 janvier 2017, le Conseil Constitutionnel a censuré cet article au motif qu'il ne figurait pas dans le projet de loi initial.

L'énergie renouvelable citoyenne

ESS France a continué, au premier semestre 2016, à suivre les travaux du groupe de travail piloté par Patrick GEZE au nom du Labo de l'ESS sur « ESS et transition énergétique ». Ce groupe a notamment travaillé sur un projet de fonds d'amorçage pour les projets citoyens d'énergie renouvelable et sur la question de la sobriété énergétique. Un certain nombre de CRESS se sont impliquées dans des démarches locales, favorisant ainsi une démultiplication de ce type de projets. A partir de fin octobre 2016, un nombre limité d'organisations a commencé à se réunir en vue des échéances électorales de 2017 : RAC (Réseau Action Climat), CLER (Comité de liaison Energie renouvelable), Enercoop, Energie Partagée, Labo ESS et ESS France. Trois réunions ont eu lieu en 2016, elles ont continué en 2017 pour aboutir à un manifeste et à l'organisation d'un débat pendant la campagne électorale présidentielle. Intitulé « *Développer les énergies renouvelables citoyennes* », ce document met en avant les affirmations suivantes :

- L'énergie citoyenne et participative, ça marche
- Elle est vertueuse pour la société
- Et bénéfique pour l'économie

Par conséquent, une politique active de développement de l'énergie citoyenne et participative nécessite :

- d'adapter le cadre réglementaire aux enjeux de l'énergie citoyenne
- de la doter des outils nécessaires à son développement en matière de sensibilisation, de financement et d'ingénierie.

En mars 2017, ce manifeste a été signé par le CLER (Réseau pour la transition énergétique), CNCRESS, Enercoop, Energie Partagée, Fondation Nicolas Hulot pour la nature et l'homme, ESS France, France Nature Environnement, Le Labo de l'ESS, 4.D, RAC (Réseau Action Climat) France et WWF.

Les travaux du CSESS (Conseil supérieur de l'ESS)

Guide : à partir de la contribution d'ESS France, la commission Guide du CSESS a élaboré une première version du « Guide des bonnes pratiques » qui a été adoptée lors de la séance plénière du CSESS du 14 juin 2016, respectant ainsi les délais fixés par l'article 3 de la loi ESS. A l'automne 2016, cette commission a suscité un processus d'appropriation dans différentes entreprises de l'ESS, afin de mesurer l'opérationnalité réelle du document adopté en juin 2016. Pour cela une grille d'évaluation du guide a été mise au point. Des entreprises, telles que la MGEN ou la FNCE, ont ainsi réfléchi à la bonne mise en œuvre de ce guide.

Développement : cette commission s'est donné un programme de travail ambitieux. Cinq réflexions ont été lancées simultanément. Fiscalité, Territoires, Financement, Prospectives, Marchés publics. Une étude sur 4 secteurs d'activité cofinancée par la DGE, la CDC et la DISS a cherché à repérer des possibilités de développement et de création d'emplois.

Ecosystème de l'innovation sociale : la commission a proposé fin 2016 un projet d'avis sur 5 thèmes : les caractéristiques de l'innovation sociale, l'accès au crédit impôt recherche, la convergence entre innovateurs et chercheurs, l'accompagnement de l'émergence d'innovation sociale, les démarches d'évaluation de l'impact social.

Egalité femmes/hommes : la commission a, dans un premier temps, mené une enquête auprès des organisations siégeant au CSESS sur leurs pratiques institutionnelles en matière de parité femmes/hommes. ESS France a répondu à cette enquête, ainsi que 13 autres organisations. Soit 60% des organisations présentes au CSESS. De cette étude empirique il ressort que la question de l'égalité femmes/hommes dans les instances dirigeantes élues, sauf rares exceptions, n'est pas considérée encore comme un « vrai » sujet de réflexion et d'action. Puis la commission s'est attaquée à la rédaction du premier rapport prévu à l'article 4 – V de la loi ESS. Celui-ci doit porter sur l'égalité et la parité femmes/hommes dans l'ESS dans les modes de gouvernance, l'emploi et les métiers, la création d'entreprises, les stratégies de développement. Le texte définitif de ce rapport sera adopté début 2017 en séance plénière du CSESS.

Europe et international : cette commission s'est réunie tous les mois et elle a principalement travaillé sur le rapport du GECES, la cartographie des entreprises sociales en France, les aides d'Etat, le socle commun des droits sociaux, la situation des personnes handicapées en Europe. Cette commission produit des travaux de qualité mais peu de membres titulaires du CSESS y participent.

Le bureau du CSESS : il se réunit tous les 2 ou 3 mois, détermine les ordres du jour des séances plénières, examine les travaux des commissions avant leur présentation en séance plénière, discute des consultations obligatoires prévues par la loi ESS. Roger BELOT y siège de façon permanente.

Les séances plénières : le conseil a adopté le 14 juin 2016 le guide des bonnes pratiques, il a validé les feuilles de route des différentes commissions du CSESS, il a entendu différentes communications sur l'action gouvernementale en faveur de l'ESS et donné un avis sur des textes réglementaires (adaptation de la loi ESS au département de Mayotte, décret au titre de l'article 3 de la loi ESS, décret sur le LDD solidaire, ...).

Groupe de travail Article 17

L'article 17 de la loi ESS est ainsi rédigé :

Le Conseil supérieur de l'ESS, la Chambre française de l'ESS et les CRESS assurent un suivi de l'accès au financement des entreprises de l'ESS, en lien avec la banque publique d'investissement.

Cet article explique pourquoi la commission « Financement des entreprises de l'ESS » d'ESS France a particulièrement étudié la production de la BPI en direction de l'ESS.

Un groupe de travail a été mis en place à l'initiative de la DISS pour mener cette mission, en réunissant les trois composantes désignées par la loi. Pour ESS France, font partie de ce groupe : Frédéric TIBERGHIEU, Jean-Claude DETILLEUX, Mme Dominique JOSEPH, Guillaume LEGAUT et Emmanuel VERNY. Ce groupe a tenu sa première réunion le 15 décembre 2016.

3-REPRESENTER L'ESS AUPRES DES POUVOIRS PUBLICS FRANÇAIS

Les relations avec le secrétariat d'Etat chargé du commerce, de l'artisanat, de la consommation et de l'économie sociale et solidaire

Les incompréhensions et difficultés qui ont émergé au second semestre 2015 se sont prolongées en 2016. Mme PINVILLE devait recevoir le Bureau d'ESS France le 13 janvier 2016 pour témoigner de sa reconnaissance du rôle d'ESS France, malgré son choix de la non nomination du président d'ESS France pour représenter l'ESS au CESE. Cette rencontre a été annulée et jamais reprogrammée.

Une rencontre a eu lieu le 26 avril 2016 entre Mme PINVILLE, son conseiller ESS, le député Yves BLEIN et Roger BELOT. Les échanges ont confirmé que nous n'avons pas su convaincre la secrétaire d'Etat et son cabinet que le rôle fondamental d'ESS France est de représenter l'ensemble de l'ESS française auprès des pouvoirs publics. Il a été reproché à ESS France de ne pas engager suffisamment d'actions de promotion de l'ESS envers le grand public. Les arguments relatifs à notre absence de moyens financiers suffisants pour engager des actions médiatiques d'envergure n'ont malheureusement pas été pris en compte.

Au contraire, le 8 décembre 2016, Mme KIRCHNER nous a informé que Mme PINVILLE avait décidé de réduire notre subvention 2016 de 15%, soit 170 K€ au lieu de 200 K€.

Au cours de l'année 2016, ESS France s'est adressée par écrit à Mme PINVILLE à trois reprises :

- Le 8 juin 2016, pour demander que l'expression « entreprises sociales » ne soit pas utilisée pour parler des entreprises de l'ESS, cette dernière expression étant celle de la loi ESS. Lettre restée sans réponse mais nous avons pu observer sa prise en compte dans les propos tenus au sein du GECES par la représentante du gouvernement français
- Le 12 octobre 2016, pour indiquer le désaccord d'ESS France à propos de la suppression de la subvention 2016 du MES. Réponse le 3 novembre 2016, imputant cette suppression au MES (dossier « insuffisamment documenté »). Et, curieusement, deuxième réponse le 1^{er} février 2017 incitant le MES à représenter une demande en 2017 mais prévenant qu'il y aurait à nouveau des arbitrages.
- Le 9 décembre 2016, pour protester fortement contre la diminution de 15% de la subvention 2016 d'ESS France et l'interrogeant sur les raisons de cette décision. Lettre restée sans réponse.

ESS France a été présente le 15 mars 2016 à la conférence de presse pour le lancement des contrats à impact social et le 17 juin 2016 à la conférence européenne, d'une demi-journée, consacrée à la promotion d'un dispositif de coopération inter frontalière, « Scale Me Up », organisée par le secrétariat d'Etat.

Les relations avec la Déléguée à l'ESS de la DG Trésor

Le décret n°2015-1647 du 11 décembre 2015 modifie les missions de la Direction générale du Trésor en ajoutant un 9° : *Elle soutient et promeut le développement de l'ESS ainsi que les innovations qui y concourent*. Un autre décret, n°2015-1653, institue un délégué à l'ESS auprès du directeur général du Trésor et indique ses responsabilités. Le Conseil des Ministres du 23 décembre 2015 a nommé Madame Odile KIRCHNER aux fonctions de Déléguée à l'ESS.

Le 14 janvier 2016, Roger BELOT et Emmanuel VERNY ont eu un premier entretien avec Mme KIRCHNER, au siège d'ESS France. Cette relation s'est ensuite développée tout au long de l'année 2016 :

↪ Au sein du CSESS, dans certaines commissions (Europe, Développement, notamment), au bureau et en séance plénière.

↪ Pour négocier la subvention 2016 d'ESS France. Pour répondre aux attentes de Mme KIRCHNER, ESS France a consacré une réunion spéciale du bureau à la réécriture de la demande de subvention en choisissant dans le programme de travail 2016-2017 certaines actions de représentation et de promotion de l'ESS.

Au cours des échanges, ESS France a confirmé sa volonté d'exercer sa fonction de représentation de l'ESS en France et en Europe de même que celle de coordonner les positions de ses membres au sein du CSESS lorsque cela serait nécessaire, sans pour autant empêcher la libre expression de chacun d'entre eux. Un accord est finalement intervenu pour conclure une convention de subvention pour l'année 2016.

Cette question paraissait réglée jusqu'en décembre 2016. Une réunion de bilan d'étape fin novembre avec Mme KIRCHNER et le cabinet de Mme PINVILLE s'est déroulée de façon très positive et sans qu'un quelconque reproche n'ait été formulé. Mais le 8 décembre 2016, un mail de Mme KIRCHNER nous apprenait que la ministre avait décidé de nous verser en solde de l'année 2016 la somme de 30 K€ au lieu de 60 K€ prévus par la convention de subvention 2016. Soit une diminution de 15%. La raison invoquée est le démarrage tardif de certaines actions qui ne produiraient leurs effets qu'en 2017.

ESS France a aussi participé :

- Aux Journées du Patrimoine dans les locaux de Bercy,
- Au comité Editorial du site ESSpace.fr,
- A la préparation du colloque organisé par la DIESSE le 23 novembre 2016 sur le financement de l'ESS,
- A la préparation des journées de sensibilisation/formation organisées par le CNFPT sur l'ESS.

Les relations avec le Parlement

Audition d'ESS France le 2 mars par le groupe d'études parlementaire de l'Assemblée nationale sur le suivi de la loi ESS. Roger BELOT insiste sur :

- Les effets positifs de la loi pour l'ESS française en général.
- Le fait que cette loi est devenue une référence pour de nombreux pays réfléchissant à l'adoption d'une loi ESS, en Europe et en Méditerranée
- La nécessité de publier les rapports prévus dans la loi et de s'expliquer sur leur non publication.
- La nécessité d'améliorer la représentation institutionnelle de l'ESS, en particulier la reconnaissance des missions d'ESS France.

Rencontre le 28 octobre 2016, avec le CNCRESS, avec la députée Karine BERGER sur le PLF 2017 et la dotation budgétaire de la DIESS en faveur des CRESS et des organismes nationaux. En effet le projet initial prévoyait une baisse de 500 K€. Avec le soutien de Jean-René MARSAC et d'Yves BLEIN, Mme BERGER a fait adopter un amendement rétablissant la dotation au niveau de 2016.

Les relations avec le CESE

Le 20 janvier 2016, ESS France a organisé les vœux 2016 de l'ESS, avec le soutien du CESE dans les locaux du Palais d'Iéna. Malgré un délai d'invitation très court une cinquantaine de personnes y ont assisté. Le président du CESE, Patrick BERNASCONI y est intervenu, puis Patrick LENANCKER, vice-président, et Roger BELOT.

Le 21 septembre 2016, Roger BELOT est intervenu devant l'inter groupe ESS du CESE pour y présenter l'action d'ESS France à l'occasion de l'élection présidentielle 2017. Cette intervention a concrétisé la reprise du dialogue entre l'inter groupe ESS du CESE et ESS France, après quasiment une année d'interruption due au renouvellement fin 2015 des membres du CESE.

Le 22 novembre 2016, Roger BELOT est intervenu en conclusion du colloque organisé par l'inter groupe ESS sur le bilan de la loi ESS, un an et demi après sa promulgation.

La participation au CNTE

ESS France a repris la représentation de l'ESS française qu'avait le CEGES au sein du Conseil national de la transition écologique.

Le 14 septembre 2016, le bureau a nommé Emmanuel SOULIAS (DG d'Enercoop) comme titulaire et Alice SOREL (Chargée de mission à la Fondation Macif) comme suppléante pour représenter ESS France au sein du CNTE.

Signature, au salon de l'Education, le 18 novembre 2016 d'une Charte d'engagement en vue de favoriser les stages des élèves de 3^{ème} dans les entreprises de l'ESS, entre le ministère de l'éducation nationale, et en présence de la ministre, et ESS France, Coop FR, la FNMF, L'ESPER, Le Mouvement associatif et le CFF.

4-REPRESENTER L'ESS FRANÇAISE A L'INTERNATIONAL

En Europe

Social Economy Europe

EES France est membre de Social Economy Europe avec l'AEIP, l'AIM, l'AMICE, CASES (Portugal), CEDAG, CEPES (Espagne), CONCERTES (Wallonie-Bruxelles), EFC, ENSIE, FEBEA (adhésion en 2016), Forum Terzo Settore (adhésion en 2016) et REVES. Emmanuel VERNY y occupe l'une des trois vice-présidences. Les objectifs de SEE pour la période 2016-2018 sont :

- ↳ Renforcer SEE et sa cohésion interne et augmenter sa représentativité.
- ↳ Accroître sa visibilité auprès des institutions européennes.
- ↳ Influencer les politiques européennes, notamment en recherchant des alliances et des coopérations. Le résultat concret recherché est l'adoption par la commission européenne d'un plan d'action en faveur de l'économie sociale et les entreprises sociales figurant dans les priorités 2017.

Pour cela SEE s'est appuyé sur deux institutions européennes favorables à l'économie sociale : d'une part le Parlement européen (PE), avec l'inter groupe Economie sociale comprenant les 5 principaux groupes politiques du Parlement, et animé par Jens NILLSON, député S&D de Suède et d'autre part le Comité économique et social européen qui comprend une catégorie et un groupe permanent dédiés à l'économie sociale.

SEE a tenu son AG le 16 juin 2016 à Paris, dans les locaux de la MACIF. Cette réunion a été suivie d'un colloque organisé par SEE et ESS France, dans l'auditorium de la MACIF, sur le thème : *Propositions pour faire de l'économie sociale un pilier de l'Union européenne.*

SEE assure le secrétariat de l'inter groupe du PE et participe aux réunions de son bureau. Cinq auditions publiques ont été organisées par l'inter groupe avec l'aide active de SEE :

- La création d'emploi de haute qualité par l'économie sociale en Europe
- Marchés publics : le partenariat entre les autorités publiques et l'économie sociale.
- Le financement de l'économie réelle et les institutions financières de l'économie sociale.
- Un plan d'action européen pour l'économie sociale.
- Le rôle de l'économie sociale pour la réussite des piliers des droits sociaux en Europe.

Ces auditions publiques sont des moments importants car ils réunissent des parlementaires, des fonctionnaires de la Commission européenne et même, plus rarement, des commissaires eux-mêmes, les autres institutions européennes et des acteurs de l'économie sociale et de la société civile plus largement.

SEE a su créer en 2016 des relations constructives avec le Chef de l'unité « clusters, économie sociale et entrepreneuriat » de la DG GROW, Michel CATINAT, et avec la Cheffe de l'unité « Création d'emploi » de la DG EMPL, Ann BRANCH ; Ces contacts ont débouché sur une rencontre avec chacune des deux commissaires concernées, Elżbieta BIENKOWSKA d'une part et Marianne THYSSEN, d'autre part. Le résultat en a été une prise en compte plutôt correcte des propositions de SEE dans le rapport final du GECES publié en octobre 2016. Cela a amené SEE à recommander l'adoption à l'unanimité de ce rapport. Le rapport du GECES fait notamment les recommandations suivantes :

- ↪ La Commission européenne, les Etats membres et les entreprises de l'économie sociale doivent recueillir des données plus solides sur la valeur ajoutée des entreprises sociales et mieux les communiquer, et devraient encourager la communauté des entreprises de l'économie sociale à être plus affirmée et mieux coordonnée.
- ↪ La Commission européenne, les Etats membres ainsi que leurs autorités locales et régionales devraient intégrer la dimension de l'entreprise de l'économie sociale dans les politiques, programmes et pratiques, les consulter et les impliquer dans la création de nouvelles politiques et actions. Les entreprises de l'ES doivent promouvoir activement et utiliser ces opportunités.
- ↪ Des ressources accrues devraient être allouées aux programmes de formation, aux incubateurs et aux intermédiaires qui fournissent un appui personnalisé aux entreprises de l'économie sociale nécessaires pour renforcer leurs compétences en gestion et encourager leur viabilité financière.
- ↪ Des mesures concrètes doivent être prises pour attirer davantage de financements adaptés, notamment les financements publics et européens.
- ↪ La Commission européenne devrait proposer une recommandation juridique pour aider les Etats membres à concevoir un cadre adéquat qui soutienne l'épanouissement et l'expansion des entreprises de l'économie sociale.
- ↪ Sont encouragés : les opérations transfrontalières, l'utilisation des achats publics, la meilleure connaissance des règles relatives aux aides d'Etat.
- ↪ La commission devrait encourager le développement de l'économie sociale au niveau mondial, notamment dans le cadre des programmes européens de coopération et de voisinage.

Dans ces contacts avec la Commission européenne, les interlocuteurs rencontrés insistent pour que l'économie sociale mette en avant les points suivants :

- L'économie sociale est un nouveau modèle d'entreprendre avec des impacts variés et importants.
- C'est aussi une façon de travailler associant les pouvoirs publics et l'ensemble des parties prenantes.
- Elle réconcilie auprès des citoyens l'économie avec des objectifs sociaux.
- Elle se veut concrète et opérationnelle et pas seulement enfermée dans des débats théoriques sur les définitions.

Le résultat obtenu fin 2016 a été l'inclusion dans le programme « Start Up, Scale Up » de la Commission européenne d'un paragraphe consacré à l'économie sociale et comprenant les termes nécessaires pour que les DG GROW et EMPL puissent agir. A cet effet, une Task Force interne à la Commission européenne a été mise sur pied réunissant toutes les DG concernées par l'économie sociale. Un programme d'actions pour 2017 a pu être défini et validé autour de 5 axes :

- ↳ L'accès aux financements
- ↳ L'accès aux marchés
- ↳ L'amélioration des conditions juridiques
- ↳ La promotion de l'innovation sociale, technologique et de nouveaux modèles économiques
- ↳ La dimension internationale

Enfin, la conférence de Bratislava des 30 novembre et 1^{er} décembre 2016, organisée par la République Slovaque dans le cadre de sa présidence du Conseil de l'Union européenne, a donné lieu à une Déclaration de Bratislava, succédant à celle de Luxembourg, signée par 10 états membres dont la France. Ce groupe d'états s'est structuré autour d'un secrétariat permanent dont l'Espagne assure la responsabilité pour le moment.

Interventions sur la loi ESS française

Le délégué général est intervenu, en avril 2016, au Forum international sur l'entrepreneuriat social organisé en Bulgarie à Plovdiv pour expliquer la définition et le périmètre de l'ESS dans la loi française du 31 juillet 2014.

Le 4 juillet 2016, rencontre, à la demande du ministère des affaires étrangères, avec le député slovène, Luka MESEC, intéressé par le thème de l'ESS.

Intervention du délégué général le 15 septembre 2016, à Trente, capitale de la région du Trentin/Haut Adige en Italie, région autonome qui a sa propre loi sur l'économie sociale pour présenter la loi française sur l'ESS.

En méditerranée

ESMED

ESS France est membre du réseau ESMED qui regroupe 15 organisations représentatives de l'ESS ou d'un secteur de celle-ci dans 8 pays du bassin méditerranéen (Egypte, Espagne, France, Italie, Maroc, Portugal, Tunisie, Turquie).

Ce réseau est confronté à la difficulté de fonctionner correctement du fait de la faiblesse de moyens logistiques d'un certain nombre de ses membres. Aussi les parties espagnoles, italiennes et françaises (ESS France) se sont retrouvées à Rome en juin 2016 pour discuter de façon informelle des différentes hypothèses d'évolution de ce réseau. Il en est ressorti l'idée d'étudier la formalisation du réseau à travers la dotation d'une personnalité juridique et la recherche de financements européens, notamment auprès de la Commission européenne. Cette évolution devrait permettre de réfléchir à une meilleure représentation des acteurs de l'ESS française au sein d'une coordination méditerranéenne.

Au titre du réseau ESMED, le délégué général est intervenu au 1^{er} forum méditerranéen de l'économie sociale organisé, le 2 décembre 2016, à Barcelone par l'ASCAME (l'association des CCI de la Méditerranée) et ESMED, sur le thème *des politiques publiques et l'ESS*.

Interventions en Tunisie et au Maroc

Tunisie

Le délégué général était intervenu le 17 décembre 2015 à un séminaire de l'UGTT sur un futur projet de loi tunisien sur l'ESS, à la demande d'ICOSI. A la suite de cette intervention, l'UGTT a officiellement demandé à ESS France de pouvoir nommer Emmanuel VERNY comme expert au sein d'un groupe de travail chargé de proposer une première version d'un projet de loi, groupe de travail piloté par l'UGTT avec le soutien du BIT.

Cette participation s'est concrétisée par la présence et l'intervention d'Emmanuel Verny lors de deux réunions, les 26 mars et 7 mai 2016. Ces travaux ont abouti à la rédaction par l'UGTT d'un avant-projet de loi organique sur l'ESS en Tunisie.

Maroc

Le délégué général a assisté aux 2^{èmes} Assises marocaines de l'ESS, le 14 juillet 2016, centrées sur la question du développement durable.

5- PROMOUVOIR L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Visibilité médiatique

Presse

- ↪ En mars, publication sur le site du journal *La Croix* d'une tribune libre signée Marcel HIPSZMAN et Emmanuel VERNY sur la réutilisation sociale des biens confisqués.
- ↪ En juillet, communiqué de presse pour rappeler l'action en faveur de l'ESS de Michel ROCARD, récemment décédé.
- ↪ En juillet aussi, communiqué de presse après l'attentat de Nice le 14 juillet
- ↪ En juillet, interview de Roger BELOT dans *Le Miroir Social*
- ↪ Intervention de Roger BELOT dans *Essentiel Santé* (magazine d'Harmonie Mutuelle) d'août 2016

Site internet : il a été lancé le 18 décembre 2015

Réseaux sociaux : en 2016, seul le compte Twitter d'ESS France (@ESS_France) a été mis en route. Au 25 janvier 2016, il comptait 396 abonnements ; au 1^{er} février 2017, 2342 abonnés et 1017 tweet émis.

Interventions et participations du président et du délégué général, mois par mois

- **Janvier**
 - ↪ Organisation par ESS France » des vœux 2016 de l'ESS au CESE
 - ↪ Participation du Président d'ESS France aux vœux des ministères économiques
 - ↪ Rencontre avec la présidente du RTES, Christiane BOUCHART
- **Février**
 - ↪ Intervention de Roger BELOT au 30ème anniversaire du CJDES
- **Mars**
 - ↪ Rencontre avec la Caisse des dépôts.
- **Avril**
 - ↪ Interventions de Roger BELOT et Emmanuel VERNY avec l'association Galilée.sp regroupant des hauts fonctionnaires
 - ↪ Rencontre avec France Active
 - ↪ Rencontre avec l'ADDES
- **Mai**
 - ↪ Participation à l'AG du CNCRESS (changement de présidence)
 - ↪ Rencontre avec la secrétaire du comité scientifique des Rencontres du Mont-Blanc, Mariyana AMOVA

- **Juin**

- ↪ Participation au pot organisé pour le changement de présidence à l'AVISE
- ↪ Intervention à l'AG du RIPESS Europe
- ↪ Participation à l'AG de la FNMF
- ↪ Participation au congrès de la Ligue de l'Enseignement

- **Juillet**

- ↪ Participation au pot de départ à la retraite de Jean-Marc ROIRANT
- ↪ Entretien avec Philippe LEROUX, directeur général de la Fondation Avril

- **Août**

....

- **Septembre**

- ↪ Intervention de Roger BELOT au Forum ESS de la Fête de l'Huma
- ↪ Intervention d'Emmanuel VERNY au congrès mondial du CIRIEC organisé à Reims, sur le thème : *la reconnaissance institutionnelle de l'ESS.*

- **Octobre**

- ↪ Participation au pot de passation de pouvoir à la présidence du Mouvement associatif, entre Nadia BELLAOUI et Philippe JAHSHAN
- ↪ Intervention d'Emmanuel VERNY à la table ronde du Salon national de l'ESS à Niort sur le thème : *l'apport de l'ESS dans les économies territoriales.*
- ↪ Visite des stands du Salon national par Roger BELOT

- **Novembre**

- ↪ Participation au colloque de l'UDES sur : *Egalité professionnelle, agir ensemble dans l'ESS.*
- ↪ Participation à la 1^{ère} nuit des étudiants solidaires organisée par le CJDES
- ↪ Participation au lancement de la Semaine de l'ESS à l'école, par l'OCCE, L'ESPER et Coop FR
- ↪ Intervention de Roger BELOT au colloque organisé par l'inter groupe ESS du CESE sur la loi ESS
- ↪ Intervention au nom d'ESS France de Frédéric TIBERGHIEN au colloque organisé par la DIESS sur le financement de l'ESS
- ↪ Participation à la conférence organisée par Mme PINVILLE pour la signature des deux premiers contrats à impact social, en présence de Michel SAPIN et du Président de la République
- ↪ Intervention de Roger BELOT au colloque organisé par le CEDIAS et PR2L sur le thème des *valeurs de l'ESS.*

- **Décembre**

- ↪ Audition au CESE sur *le financement des TPE/PME*
- ↪ Participation aux Rencontres nationales du Crédit Coopératif
- ↪ Rencontre avec Thierry JEANTET, président des Rencontres du Mont-Blanc

Conférence le 15 décembre 2016 : Améliorer les bonnes pratiques : pourquoi un guide ? Co-organisé avec PwC, dans leur auditorium rue Villiers à Neuilly-sur-Seine. Cette conférence a accueilli une trentaine de personnes. Après une introduction d'Emmanuel VERNY rappelant le chemin du rapport Vercamer à la loi Hamon, Anne CHANON, d'Ethifinance, a présenté les travaux du groupe de travail d'ESS France animé par elle-même et les résultats obtenus, à savoir une contribution significative aux travaux de la commission du CSESS chargée de rédiger le guide. Gérard LESEUL, président de ladite commission a ensuite détaillé le mode et l'esprit de travail en vigueur pour aboutir à un document adopté à l'unanimité lors de la réunion plénière du CSESS le 14 juin 2016. Pierre-François SZCZECH, Responsable RSE de la MGEN, a conclu en faisant part des réflexions menées en interne sur l'utilisation de ce guide.

Constitution du groupe de travail Promotion de l'ESS

Lors de son intervention à l'AG du 7 juin 2016, la Déléguée à l'ESS, Odile KIRCHNER, annonçait que la secrétaire d'Etat chargée de l'ESS avait décidé d'octroyer à chaque organisation membre du Bureau d'ESS France une subvention exceptionnelle de 12 500 € pour financer des actions de promotion de l'ESS en direction du grand public, actions décidées au sein d'ESS France.

Une convention spécifique a ainsi été proposée à la signature de ces adhérents et la convention de financement d'ESS France a été modifiée pour en tenir compte.

L'octroi de cette subvention exceptionnelle, non demandée et non reconductible a suscité de longues discussions au sein des instances d'ESS France. Mme KIRCHNER nous a également indiqué qu'il n'était pas possible de reverser purement et simplement cette subvention à ESS France.

Le Bureau et le CA d'ESS France ont donc décidé, en septembre et octobre 2016, les mesures suivantes :

- ↳ De créer sur le site d'ESS France un calendrier des manifestations nationales organisées par les adhérents d'ESS et ayant un lien avec l'ESS.
- ↳ De créer sur le site d'ESS France un répertoire des prix et récompenses distinguant des réalisations positives d'entreprises de l'ESS
- ↳ De recenser et publier les meilleurs supports audiovisuels de présentation de l'ESS
- ↳ De valoriser les actions menées par nos adhérents à l'occasion de l'élection présidentielle 2017
- ↳ De créer un groupe de travail « Promotion de l'ESS » chargé de réfléchir aux actions possibles pour favoriser la promotion de l'ESS auprès du grand public. Ce groupe de travail « Promotion de l'ESS » sera animé par le délégué général d'ESS France. Il rendra compte de travaux et fera valider les décisions par les instances concernées (Bureau et CA).

Ce groupe s'est réuni trois fois en 2016, les 28 octobre, 25 novembre et 16 décembre. Sa composition figure en annexe du présent rapport d'activité.

Au cours de ces séances de travail, le groupe a :

- Discuté de la constitution du « méta-calendrier » : contenu, origines des informations, mode de transmissions, la possibilité d'une certaine automatisation
- Réfléchi à la création d'un « Répertoire des réussites », son contenu, la création d'un index
- Validé le projet d'un répertoire « L'ESS dans tous ses états » reprenant les meilleurs supports de présentation vidéo
- Abordé la question du positionnement de l'ESS dans la campagne présidentielle et des arguments à mettre en avant.

Plan d'action pour la présidentielle 2017

Au CA du 8 juin 2016, le délégué général a présenté les grandes lignes du plan d'action d'ESS France pour l'élection présidentielle de 2017. Pour l'année 2016, des contacts exploratoires ont été recherchés avec les équipes des pré-candidats identifiables, notamment à l'occasion des primaires de la Droite et du Centre.

Ces contacts ont été menés avec l'aide du cabinet de relations publiques *Séance Publique*.

Ainsi, ont été rencontrés en 2016 :

- Claude GREFF, députée d'Indre-et-Loire, membre de l'équipe Sarkozy pendant la primaire de Droite
- Marie-Anne MONTCHAMP, ancienne secrétaire d'Etat dans les gouvernements VILLEPIN et FILLON, secrétaire nationale des Républicains en charge de la protection sociale, membre de l'équipe Sarkozy pendant la primaire de Droite puis passée dans l'équipe MACRON
- Alain VASSELLE, sénateur de l'Oise, proche, selon lui, de JUPPE et FILLON
- Isabelle LE CALLENEC, députée d'Ille-et-Vilaine, porte-parole de François FILLON

Un pré argumentaire a été validé par le CA du 5 octobre 2016 et a été testé auprès de ces interlocuteurs.

Les contacts avec les candidats issus de la Belle Alliance populaire, Europe Ecologie- Les Verts et la France insoumise ont été reportés au premier trimestre 2017.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION 2016

Organisme	Représentant-e	Titulaire	Suppléant-e
CFF	Francis Charhon	Titulaire	
	Dominique Letourneau	Titulaire	
	Béatrice de Durfort		Suppléante
	Catherine Le Gac		Suppléante
CNCRES	Marie-Martine Lips	Titulaire	
	Eric Forti	Titulaire	
	Monique Lemarchand		Suppléante
	Florent Duclos		Suppléant
COOP FR	Jean-Claude Detilleux	Titulaire	
	Patrick Lenancker	Titulaire	
	Denis Verdier	Titulaire	
	Marie-Noëlle Lienemann		Suppléante
	Olivier Mugnier		Suppléant
	Etienne Pflimlin		Suppléant
FNMF	Etienne Caniard	Titulaire	
	Roland Berthilier	Titulaire	
	Marie-Thérèse Berder	Titulaire	
	Jean-Paul Benoît		Suppléant
	Thierry Pattou		Suppléant
GEMA	Roger Belot	Titulaire	
	Philippe Da Costa	Titulaire	
	Patrick Jacquot	Titulaire	
	Martine Bacciochini		Suppléante
	Arnaud Chneiweiss		Suppléant
	Michel Paves		Suppléant
LE MOUVEMENT ASSOCIATIF	Nadia Bellaoui	Titulaire	
	Sylvain Crapez	Titulaire	
	Benoît Ménard	Titulaire	
	Frédérique Pfrunder		Suppléante
LE MOUVES	Christophe Itier	Titulaire	
	Caroline Neyron	Titulaire	
	Johathan Jeremiasz		Suppléante
L'ESPER	Dominique Thys	Titulaire	
FINANSOL	Frédéric Tiberghien	Titulaire	
LE MES	Bruno Lasnier	Titulaire	
	Bérénice Dondeyne		Suppléante
LA FEHAP	Antoine Dubout	Titulaire	
	Alain Carrée		Suppléant
UDES	Hugues Vidor	Titulaire	
	Sébastien Darrigrand		Suppléant

LE BUREAU 2016

Organisme	Représentant-e	Fonction
GEMA	Roger Belot	Président
LE MOUVEMENT ASSOCIATIF	Nadia Bellaoui	Vice Présidente
COOP FR	Jean-Claude Detilleux	Vice Président
CNCRES	Marie-Martine Lips	Secrétaire
FNMF	Roland Berthilier	Trésorier
GEMA	Philippe Da Costa	Membre
CFF	Francis Charhon	Membre
LE MOUVES	Christophe Itier	Membre
L'ESPER	Dominique Thys	Membre
LE MES	Bruno Lasnier	Membre
UDES	Hugues Vidor	Membre

LES COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL

Commission STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DE L'ESS

Présidée par Philippe DA COSTA

- Pascale ALENGRIN, Chargée de mission à la Macif
- Marie BOINOT, Chargé de mission Economie et Emploi du Mouvement Associatif
- Jean-Louis CABRESPINES, Président du Conseil national des Cres
- Céline CORVISY-MILLIERAT, Responsable Plaidoyer d'ESS France
- Sébastien DARRIGRAND Délégué général de l'Union des Employeurs de l'économie sociale
- Bérénice DONDEYNE, Membre du Mouvement de l'Economie solidaire
- Bruno LASNIER, Président du Mouvement de l'Economie solidaire
- Dominique LETOURNEAU, membre du Centre français des fonds et fondations
- Patricia LEXCELLENT, Déléguée générale de la Confédération générale des Scops
- Benoît MENARD, Directeur général de l'Uniopss
- Caroline NAETT, Secrétaire générale de Coop FR
- Thierry PATTOU, Membre de la Fédération nationale de la Mutualité française
- Laurine PREVOST, Responsable des relations institutionnelles et partenariats- Finansol
- Hugues SIBILLE, Président du Labo de l'Economie sociale et solidaire
- Frédéric TIBERGHIEU, Président de Finansol
- Dominique THYS, Vice-président de L'Esper
- Emmanuel VERNY, Délégué général d'ESS France

Commission FINANCEMENT DES ENTREPRISES DE L'ESS

Présidée par Frédéric TIBERGHIE

- Jean-Pierre AZAIS, Trésorier de l'UDES
- Philippe BAILLY, Responsable adjoint des marchés professionnels et petites entreprises du Crédit Mutuel
- Céline CORVISY-MILLIERAT, Responsable Plaidoyer d'ESS France
- Sylvain CRAPEZ, Délégué général de l'Unat
- Denis DEMENTHON, Directeur général de France Active
- Jean-Claude DETILLEUX, vice Président d'ESS France
- Sophie DES MAZERY, Délégué générale, Finansol
- Jean-Philippe DIGUER, Responsable services études économiques et expertise financière de la FNMF
- Anna FONTAINE, Directrice des programmes de l'Avise
- Christian OGER, Directeur de la Cress Bretagne
- Thierry PERRIN, Directeur des Outils financiers de la Confédération générale des Scops
- Denis PHILIPPE, Président de la Cress Paca
- Laurine PREVOST, Responsable des relations institutionnelles et partenariats, Finansol
- Michel ROUX, Directeur général de la Fédération nationale des Banques Populaires
- Emmanuel VERNY, Délégué général d'ESS France

GRUPE DE PILOTAGE SUR LE GUIDE DES BONNES PRATIQUES

- Martine BACCIOCHINI, GEMA
- Amandine BARTHELEMY, Odyssem, MOUVES
- Roger BELOT, GEMA, Président d'ESS France
- Françoise BUON, Harmonie Mutuelle, FNMF
- Jean-Louis CABRESPINES, CNCRES
- Francis CHARHON, Centre Français des Fonds et des Fondations
- Céline CORVISY-MILLIERAT, Responsable Plaidoyer d'ESS France
- Frédérique D'ONORIO DE MEO, MAIF
- Philippe DA COSTA, MACIF
- Béatrice DE DURFORT, Déléguée générale du Centre Français des Fonds et des Fondations
- Michel DE TAPOL, La Fonda
- Gérard DECHY, APES Nord Pas de Calais, MES
- Jean-Claude DETILLEUX, Coop FR
- Jean-Philippe DIGUET, FNMF
- Bérénice DONDEYNE, ADEPES, MES
- Eric GUENART FNMF
- Djamila HICHOIR, Responsable Vie institutionnelle et gestion d'ESS France
- Anca ILUTIU, Centre Français des Fonds et des Fondations
- Claire LAVERGNE, FNMF
- Gérard LESEUL, Coop FR

- Dominique LETOURNEAU, Centre Français des Fonds et des Fondations
- Isabelle MILLET-CAURIER, FNMF
- Florence MORGEN, Harmonie Mutuelle, FNMF
- Caroline NAETT, Secrétaire générale de COOP FR
- Caroline NEYRON, Déléguée générale du MOUVES
- Hubert PENICAUD, Association des Paralysés de France
- Tiphaine PERRICHON, UDES
- Thierry PERRIN, CGSCOP
- Frédérique PFRUNDER, Le Mouvement Associatif
- Pierre ROMBI, IDEAS
- Maud SCHNUNT, GEMA
- Dominique THYS, L'ESPER
- Sébastien TISSERAND, GEMA
- Violaine TROSEILLE, UDES
- Emmanuel VERNY, Délégué général d'ESS France

GROUPE DE TRAVAIL PROMOTION DE L'ESS

- Alain CARREE, membre FEHAP
- Céline CORVISY-MILLIERAT, Responsable plaidoyer, ESS France
- Sébastien DARRIGRAND, Délégué général, Udes
- Béatrice de DURFORT, Déléguée générale, CFF
- Laurence DELORT, Responsable Communication, Cncress
- Cornélia FEDERKEIL, Secrétaire générale, AAM
- Chrystel GIRAUD-DUMAIRE, Responsable Communication, Coop FR
- Agathe HENRY, Responsable Communication, Udes
- Djamila HICHOOR, Responsable vie institutionnelle, ESS France
- Bruno LASNIER, Administrateur, Le Mes
- Chloé LEUREAUD, Responsable Affaires publiques, Cncress
- Fula MISSIKA, Responsable Communication, Le Mouvement associatif
- Caroline NAETT, Secrétaire générale, Coop FR
- Vanessa NORRITO, Chargée de mission, FNMF
- Juliette PERCHEPIED, Déléguée générale, L'Esper
- Frédérique PFRUNDER, Déléguée générale, Le Mouvement associatif
- Laurine PREVOST, Responsable Plaidoyer, Finansol
- Elodie QUATRESOUS, Responsable Communication, Mouves
- Thibault SAUVAGEON, Coordinateur national « Mon ESS à l'école », L'Esper
- Lucie SUCHET, Responsable Plaidoyer, Le Mouvement associatif
- Emmanuel VERNY, Délégué général, ESS France
- Raphaël SILVESTRE, Webmaster community manager, ESS France

L'EQUIPE SALARIEE EN 2016

Emmanuel VERNY

Délégué général

e.verny@ess-france.org

Djamila HICHOIR

Responsable de la Vie institutionnelle et de la gestion

d.hichour@ess-france.org

Céline CORVISY-MILLIERAT

Responsable Plaidoyer

c.corvisy-millierat@ess-france.org

RETROUVER ESS FRANCE SUR



Les membres d'ESS FRANCE



Les partenaires et soutiens

